

ADSPV

Association

Siège social : 6 rue du Mée
35500 VITRE

RAPPORT DU **COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2022

Laure BEAUMANOIR
Jean-Christophe LE NY
Bruno TRICOT
Commissaires aux comptes

ADSPV

Association

Siège social : 6 rue du Mée
35500 VITRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2022

A l'assemblée générale des associés de l'association ADSPV,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADSPV relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime



suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES, le 8 juin 2023

Pour **Aexpert Audit**

Commissaire aux comptes

Laure BEAUMANOIR

BILAN ACTIF

	BRUT	A. & P	NET 2022	NET 2021
Concessions, brevets ...	3 367	3 337	30	1 235
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0		0	0
Immobilisations incorporelles	3 367	3 337	30	1 235
Installations techniques, matériel et outillage	10 617	8 190	2 427	4 762
Autres immo. corporelles	75 779	55 273	20 506	21 184
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0		0	0
Immobilisations corporelles	86 396	63 463	22 933	25 946
Autres titres immobilisés	18	0	18	21
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	2 600	0	2 600	2 600
Immobilisations financières	2 618	0	2 618	2 621
TOTAL IMMOBILISATIONS	92 381	66 800	25 581	29 802
Mat. 1ères, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	0	0	0	0
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0
Avances et acomptes versés	310		310	310
Autres créances	20 028	0	20 028	19 516
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	588 443	0	588 443	442 653
TOTAL ACTIF CIRCULANT	608 781	0	608 781	462 480
Charges constatées d'avance	6 264		6 264	3 491
TOTAL GÉNÉRAL	707 425	66 800	640 626	495 772

BILAN PASSIF

	2022	2021
<u>Réserves</u>		
Réserves statutaires ou contract.	0	0
Réserves pour projet de l'entité	260 125	254 633
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	10 826	9 764
Résultat de l'exercice	63 736	48 499
Résultat sous contrôle de tiers	44 778	2 952
Situation nette	379 466	315 849
Subventions d'investissement	2 287	0
Provisions réglementées	0	0
TOTAL FONDS PROPRES	381 753	315 849
Fonds dédiés	0	5 988
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	5 988
Provisions pour risques	0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
Emprunts obligataires et assimilés	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 506	31 535
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Dettes des legs ou donations	0	0
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fiscales et sociales	198 990	142 401
Autres dettes	0	0
TOTAL DETTES	258 496	173 936
Produits constatés d'avance	377	0
TOTAL GÉNÉRAL	640 626	495 772

COMPTE DE RESULTAT

	2022	2021	Ecart	Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	0	0	0	
Concours publics et subventions d'exploitation	1 513 597	1 354 629	158 968	11,7%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0	0	
Ressources liées à la générosité du public	240	0	240	
Dons manuels	0	0	0	
Mécénats	0	0	0	
Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	
Contributions financières	0	0	0	
Reprises sur provisions exploit.	0	0	0	
Transfert de charges exploit.	42 670	27 606	15 064	54,6%
Utilisations des fonds dédiés	5 988	0	5 988	
Autres produits	83	110	-27	-24,9%
Total I	1 562 578	1 382 345	178 433	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	0	0	0	
Variation de stock march.	0	0	0	
Achat de matières premières et autres approv.	0	0	0	
Variation de stock mat.	0	0	0	
Autres achats et charges externes	379 413	366 290	13 124	3,6%
Aides financières	0	0	0	
Impôts taxes et versements assimilés	55 065	56 610	-1 545	-2,7%
Salaires et traitements	783 217	657 051	128 575	19,6%
Charges sociales	273 050	238 645	34 405	14,4%
Dotation amort. sur immobilisations	9 836	16 214	-390	-3,8%
Dotation prov. sur immobilisations	0	0	0	
Dotation sur actif circulant (1)	0	0	0	
Dotation pour risques et charges	0	0	0	
Reports en fonds dédiés	0	0	-5 988	-100,0%
Autres charges	286	0	286	
Total II	1 500 868	1 334 810	168 468	12,6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	61 710	47 535	9 965	21,0%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations	0	0	0	
Produits des autres valeurs mobilières	1 834	959	2 675	279,0%
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	0	
Reprise sur provisions financ.	0	0	0	
Transferts de charges financ.	0	0	0	
Différences positives de change	0	0	0	
Produits nets sur cessions de VMP	0	0	0	
Total III	1 834	959	2 675	279,0%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amort. & prov.	0	0	0	
Intérêts & charges assimilées	0	0	0	
Différences négatives de change	0	0	0	
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0	0	
Total IV	0	0	0	
RESULTAT FINANCIER	1 834	959	2 675	
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	63 544	48 494	12 640	26,1%

COMPTE DE RESULTAT

	2022	2021	Ecart	Ecart
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations de gestion	0	5	-5	-100,0%
Produits except. sur opérations en capital	213	0	213	
Reprises sur provisions excep.	0	0	0	
Transferts de charges excep.	0	0	0	
Total V	213	5	208	4035,1%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations de gestion	21	0	21	
Charges except. sur opérations en capital	0	0	0	
Dotations except. aux amort. & prov.	0	0	0	
Total VI	21	0	21	
RESULTAT NET	63 736	48 499	23 002	54,1%

Evaluation des contributions : Bénévolat	0	0	0	
Evaluation des contributions : Prestations en nature	340	0	340	
Evaluation des contributions : Dons en nature	0	0	0	
Total des contributions (Produits)	340	0	340	

Emploi des contributions : Secours en nature	0	0	0	
Emploi des contributions : M&D biens	340	0	340	
Emploi des contributions : M&D services	0	0	0	
Emploi des contributions : Personnel bénévole	0	0	0	
Total des contributions (Charges)	340	0	340	



ADSPV

ASSOCIATION DU DÉVELOPPEMENT
SANITAIRE DU PAYS DE VITRÉ

SSIAD | ESA | BISTROT MÉMOIRE

Réseau UNA

ANNEXE Exercice 2022

ANNEXE DES COMPTES 2022

L'association a pour objet de gérer les services qui lui sont confiés par convention ou pour lesquels elle est agréée, et d'être le lieu de rencontre et de réflexion des professionnels de santé, des travailleurs sociaux, des usagers et des représentants des collectivités et des organismes sociaux.

L'ADSPV gère :

- **Un SSIAD PA** (Service de soins infirmiers à domicile) de 75 places (+ de 60 ans) et un **SSIAD PH** de 5 places personnes handicapées (-60 ans)
- **Une ESA** (Equipe spécialisée Alzheimer) depuis le 1^{er} décembre 2012 avec une capacité de **11 places**, dont une place supplémentaire a été attribué à l'Equipe Spécialisée Alzheimer avec élargissement de sa zone d'intervention, par arrêté signé le 5 juillet 2019. Cette autorisation a été délivrée à compter du 1^{er} avril 2019 .

- **Le Bistrot Mémoire du Pays de Vitré** est ouvert depuis le 1^{er} février 2007. C'est un lieu « hors-institution » de rencontres, d'échanges et de ressources réunissant aidants (familiaux et professionnels), malades et intervenants invités professionnels accueillis par une équipe formée à l'écoute (psychologue et bénévoles). Il a pour objectif de prévenir de l'isolement et des risques d'épuisement par le maintien des relations (à domicile ou en institution) et le soutien des projets de vie.

Le Bistrot Mémoire s'adresse aux personnes présentant des troubles de la mémoire (Maladie d'Alzheimer et troubles apparentés), à leur(s) proche(s) (conjoint, enfant, ami), aux professionnels (aidants) et aux personnes se sentant concernées par le thème, stagiaires et professionnels. Après Le Bistrot mémoire dispose de 4 lieux pour ces rencontres : Vitré après-midi, Louvigné de Bais, Marpiré et La Chapelle-Erbrée depuis septembre 2021.

A partir du recueil des difficultés rencontrées par des personnes directement concernées par la maladie, les actions élaborées contribuent à améliorer la prise en compte des besoins spécifiques des personnes âgées désorientées par les différents services de proximité (banques, commerces, cinémas, clubs de sport...) et par les habitants, tout en agissant sur les différents freins rencontrés, (mobilité etc.).

- **Un Soutien Psychologique à domicile** à compter du 1^{er} avril 2019. Ce projet est intitulé : « accueil, écoute et soutien de la personne âgée fragilisée à domicile par l'intervention d'une psychologue ». Le soutien psychologique aux personnes âgées fragilisées permet de les aider à surmonter un événement ou une période difficile et d'éviter de dégrader leur santé. Cet accompagnement a pour objectif de diminuer la souffrance émotionnelle, améliorer la santé physique pour une meilleure qualité de vie pour les personnes âgées et leur famille sur un territoire rural. La crise sanitaire a mis en exergue la nécessité de ce service.



FAITS CARACTERISTIQUES

● L'Association ADSPV, en réponse au programme ESMS numérique pour la mise en conformité au virage du numérique en santé, a passé convention avec l'ARS Bretagne dans le cadre d'une grappe avec 14 autres SSIAD Bretons. L'Association Porteuse de la Grappe est l'ASAD Méné Rance située à Broons dans les Cotes d'Armor.

Cette inscription nous permettra une mise en conformité de la solution du dossier de l'utilisateur informatisé (D.U.I.), avec la possibilité de qualifier l'identité national en santé de l'utilisateur, d'accéder au dossier médical partagé et de bénéficier de messageries sécurisées.

● Malgré une année plus faible en activité (difficultés de recrutement pour les remplacements), l'ARS n'a pas remis en cause la dotation habituellement allouée.

La dotation globale de soins allouée au service de soins infirmiers à domicile du Pays de Vitré ainsi qu'à l'équipe spécialisée Alzheimer au titre de l'année 2022 s'élève donc à 1 468 551€, dont une dotation spécifique à la mise en œuvre de l'Avenant 43 a été attribuée en 2022 d'un montant de 136 625.02€.

Cet avenant procède à une nouvelle définition des emplois de la branche de l'aide à domicile non-lucrative.

Celle-ci doit favoriser les progressions de carrière par deux biais : l'évolution dans le temps mais aussi l'acquisition de compétences nouvelles.

Nous sommes en cours de procédure d'une fusion absorption de l'Association de Santé de la Guerche de Bretagne par l'ADSPV.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE :

Le traité de fusion précise l'intégration sociale au 1^{er} juillet 2023, avec un effet rétroactif sur le plan comptable et juridique au 1^{er} Janvier 2023.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret du 29/11/83, ainsi que du règlement ANC n° 2020-08 du 4 décembre 2020 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

L'application des règlements comptables CRC n° 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC n° 2002-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs n'a pas entraîné d'impact sur les comptes de l'association.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation et conformément aux normes professionnelles.

En septembre 2022 l'association a fait un investissement sur de l'équipement informatique afin de changer les unités centrales de certains postes. La valeur de cette acquisition est de 5619.12€ qui a été enregistrée en immobilisation pour un amortissement de type linéaire pour une durée de 3 ans.

Cet investissement est intégré à la convention numérique en santé et nous avons bénéficié d'une subvention de 2500€ :

- 1^{er} versement de 45%, 1125 (virement effectué le 19/10/2022)
- 2^{ème} versement de 45%, 1125 (virement en 2023)
- 3^{ème} versement du solde de 10%, soit 250€

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| - Concessions, logiciels et brevets : | 1 à 3 ans |
| - Agencements des constructions : | 5 à 15 ans |
| - Matériel et outillage: | 3 à 10 ans |
| - Mobilier et Matériel de bureau : | 2 à 10 ans |
| - Matériel informatique : | 1 à 5 ans |



IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Libellé	Début exerc.	Acquisitions	Cessions	Fin exerc.
concession, droit similaire, brevet	3 282,96			3 282,96
Immobilisations incorporelles	3 282,96	0,00	0,00	3 282,96

Libellé	Début exerc.	Acquisitions	Subvention équipement	Fin exerc.
INSTALLATIONS TECHNIQUES	10 617,16			10 617,16
INTALLATIONS GENERALES ET AMENAGEMENT	32 720,01			32 720,01
MATERIEL DE BUREAU	23 928,69	5 619,12		29 547,81
MOBILIER DE BUREAU	13 511,16			13 511,16
Immobilisations corporelles	80 777,02	5 619,12		86 396,14

Libellé	Début exerc.	Acquisitions	Cessions	Fin exerc.
Parts sociales	21,28		3,42	17,86
Dépôt et cautionnement	2 600,00			2 600,00
Immobilisations financières	2 621,28	0,00	3,42	2 617,86

Total Actif immobilisé brut	86 681,26	5 619,12	3,42	92 296,96
------------------------------------	------------------	-----------------	-------------	------------------

Libellé	Début exerc.	Dotations	Sorties	Fin exerc.
AMORT.CONCESSION, DROIT SIMILAIRE, BREVET	2 132,00	1 204,51		3 336,51
AMORT.INTALLATIONS TECHNIQUES	5 855,19	2 334,93		8 190,12
AMORT.AMENAGEMENTS	15 406,07	3 272,00		18 678,07
AMORT.MATERIEL BUREAU	20 589,93	2 906,66		23 496,59
AMORT.MOBILIER BUREAU	12 980,22	118,10		13 098,32
Amortissements immobilisations	56 963,41	9 836,20		66 799,61

ETAT DES CREANCES

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances	0,00	0,00	
Autres créances	20 028,00	20 028,00	



ETAT DES DETTES

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts	0,00		
Dettes financières diverses	0,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	59 506,00	59 506,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	188 334,80	188 334,80	
Dettes fiscales	11 973,95	11 973,95	
Autres dettes	0,00		
Produits constatés d'avance	377,00	377,00	
TOTAL DES DETTES	260 191,75	260 191,75	0,00

CHARGES A PAYER

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs, factures non parvenues	37 999.82 €
Fournisseurs d'immobilisation	0.00 €

Dettes fiscales et sociales

Rémunérations dues IDEC - AS	152.24 €
Personnel charges à payer	37 590.41 €
Dettes provisionnées pour congés payés	69 341.73 €
Dettes provisionnées pour rappel sur salaire	1 968.03 €
Dettes indemnités kilométriques	8 308.41 €
Charges sociales sur personnel à payer	0.00 €
Charges sociales sur congés à payer	27 244.37 €
Charges sociales sur rappel salaire	773.23 €
Autres charges sociales à payer	42 956.99 €
Charges fiscales sur congés à payer	4 410.13 €
Charges fiscales sur rappel salaire	125.17 €
Charges fiscales sur personnel à payer	0.00 €
Impôts sur les sociétés	0 €
Charges fiscales à payer sur rémunérations	7 438.65 €

200 309.36 €

L'ADSPV gère les charges de personnel du Bistrot Mémoire, du Soutien Psy à domicile et du Soutien Psy des aidants professionnels (rémunération des psychologues). Ces charges sont refacturées en interne au Bistrot Mémoire, au Soutien Psy à domicile et au Soutien Psy aux aidants professionnels, il n'y a donc aucune incidence sur le compte de résultat de l'ADSPV.

Les créances sur le Bistrot Mémoire, Soutien Psy à domicile et SSIAD-ESA sont nulles au 31 décembre 2022.



PRODUITS A RECEVOIR

Clients et comptes rattachés

Redevables, produits à recevoir 0 €

Autres créances

Produits à recevoir 20 028.00€

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges / Produits d'exploitation

Charges constatées d'avance 6 264.00 €

Produits constatés d'avance 377.00 €

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Certification Aexpert Audit : 6 700 €

EFFECTIFS

Effectif moyen au 31/12/2022 : 21.73

ENGAGEMENT HORS BILAN

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisés.

L'association a souscrit en 2003 un contrat d'externalisation de ces engagements auprès de CNP Assurances afin d'anticiper sur les coûts des départs.

Montant externalisés sur contrats d'assurance : 74 879 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'ANC prévoit que les contributions volontaires en nature sont valorisées, comptabilisées et présentées au pied du compte de résultat, si les deux conditions suivantes sont réunies (Règl.ANC 2018-06 art.211-2 et 211-3) :

- ce sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- L'entité est en mesure de les recenser et de les valoriser.



Les contributions volontaires de l'association sont exclusivement composées des heures passées par les administrateurs de l'association, et ne constituent pas un élément essentiel à la compréhension de l'activité. Le détail en nombre d'heures est le suivant :

- temps consacrés à l'association par les membres lors des Conseils d'Administration : 19h30
- temps consacrés à l'association par les administrateurs aux réunions du bureau : 11h15

L'association a valorisé ces contributions volontaires, par une estimation de **340.40€** (comptes 861/871).

Ces fonctions sont bénévoles, seuls les frais et débours occasionnés pour l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur présentation des pièces justificatives.
En dehors des administrateurs, l'association fait appel à huit bénévoles dans le cadre du Bistrot Mémoire.

RESULTATS COMPTABLES 2022 PAR ACTIVITE

Activités	Bénéfice	perte
SSIAD-ESA	55 950.47	
Bistrot Mémoire	143.45	
Soutien Psychologique à domicile	7 641.85	
TOTAL toutes activités confondues	63 735,87	

Compte administratif du SSIAD-ESA

Bénéfice comptable :	55 950.47 €
Réintégration de la provision pour congés à payer :	10 463.45 €
Résultat administratif	66 413,92 €